Départ : HAUTE-MARNE Arrond : CHAUMONT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURMONT BREUVANNES SAINT BLIN

DATE DE CONVOCATION 08/04/2015 DATE D'AFFICHAGE 22/04/2015

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE 60 PRESENTS 53 VOTANTS 53

OBJET: 2015-37

Autorisation du Marché PLUI L'an deux mil quinze

Le 22 avril à 20 heures 30

Le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'Huilliccourt en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard GUY, Président en vertu de la convocation adressée par Monsieur Bernard GUY le 8 avril 2015 mentionnée au registre et affichée le jour même

Présents: 53 délégués sur 60

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

A été élu Secrétaire Monsieur Jean-Claude Laumont

Vu le code des marchés publics

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2013-71 relative à la prescription de l'élaboration du PLU Intercommunal; dans ladite délibération le Conseil Communautaire a décidé « de donner autorisation au Président pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique du PLU Intercommunal ».

Vu le procès-verbal:

- de la Commission d'appel d'offres décision d'attribution en date du 1er avril 2015

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire, la procédure d'appel d'offre ouvert n°52-603-2015 mise en place dans le cadre du recrutement d'un cabinet d'études pour l'élaboration des missions d'études, d'animations et de productions nécessaires à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin.

Après avoir délibéré le Conseil Communautaire décide

D'autoriser Le Président à signer le marché public de service suivant :

Article 1 : Objet du marché public de service

Elaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Bourmont Breuvannes Saint-Blin.

Article 2 : L'entreprise retenue est la SARL ENVIRONNEMENT CONSEIL Coordonnées :

6, Place Sainte-Croix

51000 CHALONS EN CHAMPAGNE Tel: 03.26.64.05.01 – Fax: 03.26.64.73.32.

Mail: contact@ec-urbanisme.com Site web: www.audice.com

Article 3 : Le montant du marché :

Taux de la TVA: 20%

Montant HT: 211 210,00 €
Montant TTC: 253 452,00 €

Déposée en Préfecture le

Article 5 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget primitif principal chapitre 20 article 2031 Article 6 : Conformément à l'article R.123-18 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage dans les locaux de la Communauté de Communes pendant un délai d'un mois. Article 7 : Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Notifiée aux intéressés le

Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

A Illoud, le 22 avril 2015 Le Président,

Réception au contrôle de légalité le 28/04/2015 à 17:34:13

Référence technique : 052-200036358-20150422-2015\_37-DE

- Affiché le 28/04/2015 - Certifié exécutoire le 28/04/2015